



Wallonie

Ville de Châtelet



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Monsieur Sbardella Gianni**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue **Sylvain Pirmez 157** et cadastré **Chatelineau 1 (2) section A n°s 14 T 111, 17 M 37, 17 L 37**

Le projet consiste en la **construction de 6 garages.**

et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du au Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

**Premier volume secondaire situé en aire de bâtisses agglomérées**

**Point 1.4.2.2. "leur superficie n'excède pas 35 m<sup>2</sup> au sol": Le volume secondaire isolé présenterait une surface de +/- 66m<sup>2</sup>**

**Point 1.4.2.3. "Ils sont, soit implantés sur les limites de parcelles, soit en recul de 2 m au moins par rapport aux limites de parcelles": Le volume serait implanté sur les limites latérales de la parcelle et à +/- 4m minimum de la limite arrière**

**Point 3.2.3.1. "toitures à 2 versants dont la pente est comprise entre 15° et 45°": Le volume serait couvert par une toiture à 1 versant avec une inclinaison de 10° Point 6.2. "d'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical": Les baies destinées aux portes de garage ne présenteraient pas un rythme dominant vertical**

**Deuxième volume secondaire situé en aire de bâtisses semi-agglomérées**

**Point 1.5.2.2. "leur superficie n'excède pas 35 m<sup>2</sup> au sol": Le volume secondaire isolé présenterait une surface de +/- 64m<sup>2</sup>**

**Point 1.5.2.3. "Ils sont, soit implantés sur les limites de parcelles, soit en recul de 2 m au moins par rapport aux limites de parcelles": Le volume serait implanté sur les limites latérales de la parcelle et à +/- 26m de la limite arrière**

**Point 3.2.3.1 "toitures à 2 versants dont la pente est comprise entre 15° et 45°": Le volume serait couvert par une toiture à 1 versant avec une inclinaison de 10° Point 6.2. "d'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical": Les baies destinées aux portes de garage ne présenteraient pas un rythme dominant vertical**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : [urbanisme@chatelet.be](mailto:urbanisme@chatelet.be), dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01/12/2021 au 15/12/2021 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chatelet.be](mailto:urbanisme@chatelet.be)

A Châtelet, le 4 novembre 2021

Le Directeur général,

Pour le Bourgmestre,  
L'Échevin délégué,  
(délégation du 11/12/2018)

Christophe LANNOIS

Marc VANDENBOSCH